

ECOLES		CLASSES	CYCLES		
École primaire	École maternelle	Petite section	Apprentissages premiers	C 1	
		Moyenne section			
		Grande section			
	École élémentaire	Cours préparatoire	Apprentissages fondamentaux	C 2	
		Cours élémentaire 1 ^{ère} année			
		Cours élémentaire 2 ^{ème} année	Approfondissements		C 3
		Cours moyen 1 ^{ère} année			
		Cours moyen 2 ^{ème} année			
		Cours moyen 2 ^{ème} année			

L'organisation interne des écoles maternelles et élémentaires précisée dans la délibération n°191 du 13 janvier 2012, votée par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie, conserve l'organisation en cycles qui avait été fixée par la loi d'orientation de 1989.

La scolarité, qui est **obligatoire à 5 ans**, est organisée **en cycles pluriannuels**.

Cette organisation répond à plusieurs objectifs :

- passer d'une logique d'organisation de l'école fondée sur un niveau théorique défini par classe d'âge à une logique pédagogique centrée sur l'enfant et son apprentissage ;
- concevoir et organiser les apprentissages des enfants sur un temps de trois ans et établir des progressions souples en assurant la continuité des apprentissages ;
- amener les maîtres à passer d'une conception de l'enseignement dispensé à une classe dont le niveau, supposé homogène, est fixé a priori à celle d'une pédagogie adaptée à des enfants différents en situation d'apprentissage ;
- faire évoluer les organisations pédagogiques pour les adapter aux nouveaux objectifs en fonction du milieu (*école urbaine ou en périphérie, de village, de tribu, à classe unique...*), de l'équipe ou des effets recherchés.

La place du **projet d'école** est réaffirmée. Le projet d'école constitue un outil de travail permettant de traduire les objectifs en matière d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie dans leur contexte particulier et de définir des stratégies et des étapes pour les atteindre.

Par ailleurs, le projet d'école permet d'associer l'ensemble des membres de la communauté éducative aux objectifs de la nouvelle politique. Son élaboration est l'occasion d'établir, notamment avec les parents, de véritables contrats éducatifs qui en font des partenaires à part entière.

Enfin, le projet d'école a valeur de contrat entre l'équipe de l'école et les autorités pédagogiques.

Afin de mesurer les acquis à l'issue de chaque cycle, la Direction de l'enseignement de la NC propose des **protocoles d'évaluation** des élèves en fin de cycle qui se veulent avant tout des outils à visée pédagogique.

À trois moments de la scolarité primaire, les élèves sont soumis à des évaluations : grande section, CE1 et CM2. Les résultats obtenus en CE1 et en CM2 servent la validation des deux premiers paliers du socle commun de connaissances et de compétences.

Ils fournissent une aide aux équipes d'écoles pour dresser un bilan des acquis et poser un diagnostic sur leurs élèves en identifiant les acquis et les faiblesses de chacun d'eux. Cette opération permet également d'établir des références à l'échelle de la NC.

L'évaluation concerne tous les élèves scolarisés (établissements d'enseignement public et privé sous contrat). Les résultats sont restitués aux parents.

L'évaluation a pour objectif de mesurer deux types de compétences :

- *celles qui devraient être maîtrisées* parce qu'elles sont des points d'appui pour les apprentissages ultérieurs ("compétences attendues"),
- celles qui ne seront vraiment construites que dans le cycle qui commence mais qui ont déjà fait l'objet d'un premier travail. Il s'agit de disposer d'indicateurs de résultats scolaires qui sont utilisés par l'école pour élaborer leurs contrats d'objectifs afin d'agir pour améliorer les résultats des élèves.

Cette exploitation a une visée prioritairement pédagogique : il s'agit, d'une part, d'identifier les élèves en difficulté et de construire, en réponse, des programmes personnalisés de réussite scolaire (*PPRS*), et d'autre part, en considérant la globalité des performances des élèves d'une école, de réajuster éventuellement le projet d'école et les programmations de cycles.

Les collectivités provinciales utilisent ces résultats en tant que critères de détermination dans les dispositifs liés à l'éducation prioritaire.